

N° 300-344-1-07-000026-7

Chef n°: 1

DÉFENDEUR

Saputo Groupe Boulangerie inc.
6869, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8

POURSUIVANT

Le Directeur des poursuites criminelles
et pénales
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4

Date de naissance :

Dossier OPC : 2070888.001

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante :

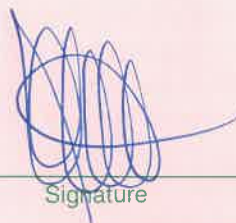
À Montréal, district de Montréal,

Entre le 22 janvier et le 3 février 2007, étant un commerçant, a fait de la publicité à but commercial à des personnes de moins de 13 ans, en faisant diffuser un message publicitaire au moyen d'affiches promotionnelles relatives à des muffins de marque IGOR de Vachon distribuées auprès de Centre de la petite enfance Bille de Verre, un Centre de la petite enfance, commettant ainsi une infraction prévue à l'article 277a de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1), en contrevenant à l'article 248 de cette loi.

Amende minimale: 2 000,00 \$

Me Jean-Louis Renaud - OP-1420

Personne autorisée par le poursuivant



Signature

23 mars 2007

Date

Date de signification du constat



Lorsque signifiée par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe

Celle-ci : Date :

Heure :

OU lorsque signifiée par : huissier agent de la paix

Signature :

AVIS DE RÉCLAMATION

Peine réclamée : 2 000,00 \$ + Frais : 500,00 \$ + Contribution : 10,00 \$ = Montant total réclamé : 2 510,00 \$

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale :

Si une peine plus forte que la peine minimale est réclamée, le défendeur qui transmet un plaidoyer de culpabilité en contestant la peine plus forte réclamée n'est pas tenu de transmettre le montant total d'amende, de frais et de contribution réclamés.

Office de la protection du consommateur

Québec

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ
OU DE NON-CULPABILITÉ
(Voir instructions au verso)

Saputo Groupe Boulangerie inc.
6869, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8

Dossier OPC : 2070888.001

À l'infraction décrite au constat n° 300-344-1-07-000026-7 - chef n° 1, je soussigné(e) plaide :

- Coupable ;
 Coupable, mais je conteste la peine plus forte réclamée ;
 Non coupable.

Signature du défendeur (Personne morale, voir verso)

Date

Qualité

Si nouvelle adresse, l'inscrire :

N-400 (C) (07-03)